PROCÈS VERBAL
Réunion du Conseil d'École du
vendredi 5 novembre 2010

Madame CASTILLON, directrice de l'école, a ouvert la séance à 18h.30.
Étaient présents :

- Mmes GUIMONNEAU, VINCELOT, MM BOULEY et RUAU, **enseignants**
- Mmes ROSSIGNOL et GILLES, **ATSEM,**
- Mmes BRILLANT, DELESTRE, DROU, LEROY, PORTRON, M MONTORI, **parents élus,**
- MM LELIÈVRE et GLINCHE, respectivement **maire** et **adjoint au maire**.

Étaient excusés:

- Madame EVRARD-MANCEAU, **I**nspectrice de l'**É**ducation **N**ationale,
- le **RASED** de BONNÉTABLE,
- M GOUPIL, **adjoint au maire**.

Après un tour de table de présentation de chaque participant, madame CASTILLON a rappelé les différents points de l'ordre du jour.
Madame GUIMONNEAU a accepté d'être secrétaire de séance.

❶ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves et règles du fonctionnement du Conseil d'École

Les élections se sont déroulées le vendredi 15 octobre 2010.
159 électeurs étaient inscrits.
122 ont voté, dont 101 par correspondance. Le taux de **participation** est donc de **76,73%.**
Il est noté que c'est un pourcentage remarquable (le taux de participation moyen observé en France en 2009 est de 44,59%), et en progression, qui témoigne de l'intérêt porté à l'école par les parents d'élèves de la commune.
4 bulletins ont été déclarés nuls, cela signifie un taux de **suffrages exprimés** de **96,72%.**
Une seule liste était proposée. Elle a donc été élue à 100% des suffrages exprimés et les 5 sièges ont été pourvus.
Les parents élus sont :
Mesdames BRILLANT Laëtitia, DELESTRE Angélique, LEROY Alexandra, PORTRON Vanessa et Monsieur Laurent MONTORI pour les titulaires. Madame Stéphanie DROU est suppléante.
C'est monsieur Laurent MONTORI qui sera l'interlocuteur des parents élus auprès de la direction de l'école.

Madame CASTILLON rappelle que le Conseil d'École est une institution prévue par la loi et dont la mission principale est de permettre, au minimum une fois par trimestre, des rencontres et un espace de dialogue entre tous les principaux partenaires de l'école : enseignants, parents des élèves et élus de la commune. Tout ce qui concerne la vie de

l'école peut y être abordé. Toutefois, il est précisé que ni l'organisation et les pratiques pédagogiques de l'équipe enseignante, ni les situations particulières d'élèves, ni les activités de la cantine scolaire n'entrent dans son domaine de compétences.

Les voix pouvant s'exprimer lors de votes du Conseil d'École de l'école René LANGLAIS de SILLE LE PHILIPPE, en 2010/2011, sont ainsi réparties : 1 pour M. le Maire, 1 pour un adjoint au maire, 5 pour les parents d'élèves élus, 5 pour les enseignants exerçant dans l'école, 1 pour la directrice, 1 pour le RASED, 1 pour l'Inspectrice et 1 pour le ou la DDEN. Cela n'empêche pas de consulter l'avis des autres participants invités (parents suppléants, autres membres de la communauté éducative,…).
Il a été convenu que les votes se feraient à main levée.

Il a été aussi convenu que les questions diverses formulées par les parents seront communiquées à la directrice de l'école, au plus tard, une semaine avant chaque Conseil.

Les dates des prochains Conseils d'École ont été arrêtées :
☞ le **vendredi 25 mars 2011**, à **18h30**, pour celui du deuxième trimestre,
☞ le **mardi 14 juin 2011**, à **18h30**, pour celui du troisième trimestre.

❷ **Rentrée 2010** : effectifs, organisation de l'école, intégrations,…

L'école accueille **113 élèves**, venant de 81 familles, sans aucun « Tout Petit » (enfant n'ayant pas atteint 3 ans avant le 31 décembre 2009 inclus). Ils sont répartis en 5 classes, comme suit :

- **27** élèves confiés à madame Patricia VINCELOT : 12 PS et 15 MS
- **24** élèves confiés à madame Sonia GUIMONNEAU : 17 GS et 7 CE1
- **21** élèves confiés à madame Marie-Cécile CASTILLON : 14 CP et 7 CE1, *tous les jours sauf le* jeudi où ils sont pris en charge par madame Aude POMMERAIS
- **19** élèves confiés à monsieur Laurent BOULEY : 12 CE2 et 7 CM1
- **22** élèves confiés à monsieur Fabien RUAU : 5 CM1 et 17 CM2

Cinq autres adultes travaillent à l'école :

☞ madame Sylvie GILLES, ATSEM affectée à la classe des PS et MS,

☞ madame Armelle ROSSIGNOL, Agent Territorial d'Animation affectée à la classe des GS et CE1.

☞ madame Isabelle LUCAS, embauchée sous Contrat Unique d'Insertion par l'Éducation Nationale, est affectée comme E.V.S. à l'école, pour aider aux tâches administratives de la direction. Le contrat qu'elle a signé en juin 2010 prendra fin le 30 juin 2011, et l'école espère qu'il sera renouvelé car ce type de poste est devenu indispensable au bon fonctionnement de l'école.

☞ madame Sandrine FROISSART, également embauchée sous Contrat unique d'Insertion par l'Éducation Nationale, est affectée comme A.V.S. à l'école, pour aider deux élèves suivis par la M.D.P.H. (Maison du Handicap).

Les effectifs de l'école sont restés stables rapport à l'an dernier (112 élèves). Il y a eu 14 départs dont 9 CM2 pour 15 arrivées dont 12 PS.
Les prévisions pour septembre 2011 ne sont pas encore faites. Il y aura un gros effectif de départs (17) pour le collège, au mois de juin.

Il n'y a pas d'intervenant extérieur pour l'**Anglais** cette année. L'école savait que, par rapport à l'an passé, il y aurait 2 fois moins de temps d'enseignement assuré par un intervenant extérieur et finalement, personne n'a été nommé.
Les élèves du CP et du CE1 ont $\frac{1}{4}$ d'heure d'anglais assuré chaque jour, 3 jours par semaine par Mmes CASTILLON et GUIMONNEAU et tous les CE1 ont $\frac{3}{4}$ d'heure assurés le jeudi par Madame POMMERAIS qui possède l'agrément pour enseigner cette langue.
Les élèves du cycle 3 ont leur heure et demie assurée par M. BOULEY, seul enseignant titulaire de l'école possédant aussi l'agrément, par échanges de services.

Madame VINCELOT assure $\frac{3}{4}$ d'heure quotidiens de décloisonnements répartis entre les deux classes du cycle 2.

Madame CASTILLON expose ensuite au Conseil d'École la modification, constatée fin septembre, de la date de fin de Contrat de Travail de Mmes FOISSART et LUCAS, qui avait été signée à la fin juin 2010 pour le 30/06/2011 et qui a été rayée unilatéralement et modifiée au 31/12/2010!
Par ailleurs, madame LUCAS a reçu par téléphone l'information suivante du service qui gère les AVS et les EVS à l'Inspection Académique: le poste d'EVS serait supprimé à la fin décembre 2010.
Si ces informations s'avèrent, il y aura un gros souci d'organisation et de fonctionnement à l'école.
Monsieur le Maire, surpris par ces procédés, demande à Madame CASTILLON un dossier sur le problème, dont il parlera à M. le préfet.

❸ Vote du Règlement Intérieur de l'école

Un *Règlement-Type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Sarthe*, arrêté par l'Inspecteur d'Académie, établi le 17 mars 2009 et publié le 26 mars 2009 existe désormais. Il reprend tous les textes de la législation en vigueur.
Le Règlement Intérieur de l'école étant le document qui donne le cadre juridique de l'activité scolaire et qui fixe les relations entre les parents et l'école, Madame CASTILLON suggère que le document qui doit être voté lors de ce Conseil d'École ne reprenne que les spécificités du fonctionnement de l'école René LANGLAIS de SILLE LE PHILIPPE. Sans faire la lecture des 18 pages du Règlement Départemental (disponible et consultable à la demande sur le site de l'Inspection et dans le bureau de la directrice), elle en expose les principaux chapitres, puis propose l'étude des particularités de l'école. Après discussion, le Conseil d'École adopte à l'unanimité le document qui figure en annexe 1 de ce Procès Verbal et qui sera, le plus rapidement possible, diffusé aux familles.

❹ Réflexion sur les rythmes scolaires

À la demande de Monsieur ROY, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Sarthois de l'Éducation Nationale, Madame CASTILLON a ouvert le débat sur les rythmes scolaires au cours duquel chacun s'est exprimé sur la question sans tabous, ni préjugés.
Un tableau de synthèse des idées formulées figure en annexe 2.
Comme demandé, ce tableau sera communiqué à Madame EVRARD-MANCEAU, Inspectrice de l'école, avant le 30 novembre 2010.
Il servira à participer à la Conférence nationale sur les rythmes scolaires qui se déroule actuellement. Une affiche est placardée sur le tableau d'affichage à l'entrée de l'école.

❺ Bilan des comptes 2009/2010 et point sur l'utilisation des ressources Mairie 2010

Pour que l'école fonctionne, 2 types de financement existent :

- La **commune**, pour la part la plus importante, car elle finance tout l'immobilier, les investissements (informatiques en particulier) et toutes les fournitures nécessaires à l'enseignement : livres, cahiers, etc.
- La **coopérative scolaire** qui est financée par les cotisations des parents, par un don de l'Amicale des parents d'élèves, par une subvention municipale (calculée essentiellement pour couvrir les frais des transports) et par le bénéfice de la vente des photos de classe. Elle permet de financer tous les « extras » de l'école : les abonnements, les voyages et sorties scolaires, les petits bricolages ponctuels, la cuisine, etc.

Sur ce deuxième pôle de financement, madame CASTILLON rappelle que les comptes 2009/2010 de la coopérative scolaire, présentés à ce Conseil d'École, regroupent la comptabilité de l'OCCE et celle de l'association « Espérance Sportive ». Elle précise que la trésorerie du compte de cette dernière a été rapatriée sur le compte OCCE afin de :

- simplifier les « entrées » et les « sorties » d'argent par l'intermédiaire d'un seul compte bancaire
- bénéficier du contrôle par un commissaire aux comptes de cette comptabilité, qui garantit transparence et application des règles comptables
- bénéficier, par l'intermédiaire de l'association départementale de l'OCCE, des produits des placements financiers qu'elle propose. *Notons toutefois que ces produits ont été TRÈS décevants cette année…*
- bénéficier de tarifs avantageux en matière d'assurance de l'école à partir de 2010/2011.

Cependant, l'Inspecteur d'Académie a vivement recommandé à chaque école, afin d'y développer les pratiques sportives (par un courrier reçu à l'école au début septembre) de faire vivre toute association sportive, qui, par ses statuts, peut adhérer à l'USEP (une coopérative scolaire ne le peut pas statutairement). L'association « Espérance Sportive de SILLÉ LE PHILIPPE », qui remplit toutes les conditions, doit donc reprendre « vie » !

Madame CASTILLON commente ensuite les tableaux comptables de la coopérative scolaire (année 2009/2010) et du budget de la mairie utilisé à ce jour (l'année civile 2010 n'est pas encore terminée). Elle ajoute qu'au sujet des recettes de la coopérative pour l'année 2010/2011, elle n'a reçu aucune information de la part de l'*Amicale de parents d'élèves*, que du côté de la mairie, c'est décidé en mars et qu'elle vient de lancer l'appel à cotisations aux familles*(sujet ①)*

À cette occasion M. RUAU, maître des CM1/CM2, annonce que l'école va faire, en début d'année 2011 -avant le vote du budget municipal qui se tient en mars-, une demande d'INVESTISSEMENTS en matériel informatique (9 ou 10 « note-books » accompagnés d'un système de « WI-FI ») pour permettre aux élèves de préparer sérieusement le « B2I » (document officiel d'évaluation des compétences informatiques en fin de CM2) et de « combler » les écarts de connaissances (acquises dans les familles) observés malgré tout entre les élèves dans l'utilisation de l'outil informatique. *(sujet ②)*

Sur ces sujets, les réactions des autres participants que ceux de l'école sont les suivantes :

⇨ *(sujet ②)* Monsieur le Maire se demande pourquoi c'est toujours aux communes, collectivité locale, de financer le matériel informatique nécessaire à l'application des programmes scolaires, qui, eux, sont imposés par l'État Français. Il s'est montré toutefois attentif aux besoins exprimés par l'école sur le sujet.

⇨ *(sujet ①)* Les parents d'élèves estiment qu'il est imaginable, pour les années futures, d'augmenter la participation des familles à la coopérative scolaire, d'autant que celle-ci est payable en plusieurs fois. Ils ajoutent que l'équipe enseignante –dans la mesure où les sorties scolaires peuvent être chères- peut aussi demander une participation ponctuelle pour celles-ci aux familles. Ils constatent qu'aucun argent n'est demandé aux familles pour financer les sorties.
La réflexion est donc lancée…

❻ Les projets en cours

☞ <u>Piscine</u> : Tous les élèves, de la G.S. au CM2 participent à l'activité. Le cycle 3 y va du 13 septembre au 3 décembre, chaque lundi après-midi, en fin de journée. Le cycle 2 commencera le 6 décembre et terminera le 25 février chaque vendredi après-midi, en fin de journée également.

À la question de M. le Maire sur l'évaluation des progrès des élèves pour cette activité, les enseignants expliquent que lors des première et dernière séances, les élèves subissent des petits tests de vérification de leur « bien-être », de leur non-appréhension du milieu aquatique. L'objectif n'est pas, même en fin de cycle 3, de maîtriser la technique d'une nage.

- ☞ École et Cinéma : cette année, seuls les 41 élèves du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) participent à cette activité, organisée dans un cadre départemental. 3 films seront projetés (1 film par trimestre) et ce sera à BONNETABLE.
- ☞ Cross *Ouest-France*: les 41 élèves du cycle 3 y participeront. Il se déroulera, hors temps scolaire au début du mois de janvier 2011, avec l'encadrement de l'USEP.
- ☞ Correspondance scolaire : la classe du CE2/CM1a commencé un cycle de correspondance avec une école du Canada, une du Maroc et sans doute une de ROUMANIE.
- ☞ Prévention Routière et Premiers Secours: La classe de CM1/CM2 s'y forme avec la documentation proposée par l'Inspection Académique (malle APER de Prévention Routière) et avec l'aide de la *Croix Blanche* ou *Rouge* (Formation aux Premiers Secours).
- ☞ Rencontre sportive : Le 18 octobre dernier, les 2 classes du cycle 2 ont participé à une rencontre sportive avec d'autres écoles, à BONNETABLE, organisée par le Conseiller Pédagogique en Sport. Le temps était de la partie et cela restera certainement un bon souvenir pour tous.
- ☞ Spectacle à COULAINES: Pour la première fois, la demande d'assister à un spectacle de cet organisme a été retenue. La pièce de théâtre s'appelle : *Hop là ! Ça tourne…* Elle est prévue le jeudi 7 avril et concernera les 46 élèves de la maternelle : de la P.S. à la G.S. .
- ☞ Rencontres « Danse »: Elles se dérouleront au début avril, dans la salle Athéna de la Ferté Bernard. Les CP/CE1 y produiront une chorégraphie de Danse Contemporaine et assisteront aux productions chorégraphiques d'autres classes.
- ☞ Visite d'une exposition et participation à un atelier d'Arts Plastiques au Musée : Les 2 classes du cycle 2 iront le 25 février 2010 au Musée de Tessé au Mans visiter une exposition de peinture *Baroque des Andes* et participer à un atelier d'Arts Plastiques intitulé « Positif/Négatif ».
- ☞ Participation au festival ARTEC de la FERTÉ-BERNARD des classes de maternelle.

D'autres « sorties » pédagogiques sont prévues pour la fin de l'année, mais elles ne sont pas encore arrêtées.

❼ Questions diverses

Les parents élus ont communiqué les questions qui leur ont été proposées. Ce sont les suivantes :

✧ *Serait-il possible de consulter le compte rendu du conseil d'école sur le site internet de la commune dans des délais raisonnables ou de savoir quand il est à la disposition des parents ?*

Madame CASTILLON, responsable en tant que directrice, du contenu des comptes rendus des Conseils d'École s'efforcera de le mettre à disposition dans les 3 semaines maximum après sa réunion, quitte à se faire aider. Madame ROSSIGNOL qui, lors des années précédentes le faisait régulièrement, accepte de s'y remettre à partir du prochain.

✧ *Une visite médicale est-elle organisée en G.S. ?*
La visite médicale concernant TOUS les G.S., « institutionnalisée » avant l'entrée des élèves au C.P., se déroule en général au mois de janvier.

✧ *Quel bilan peut-on faire de l'Aide Personnalisée?*
C'est difficile pour les enseignants de répondre à cette question de façon simple et générale. Tous sont d'accord pour dire que le moment (en toute fin de matinée, avant la pause du midi) est la « moins pire », que les élèves (souvent les mêmes) pour le moment, n'en semblent pas fatigués, qu'ils ne font l'objet d'aucune moquerie de la part de leurs camarades qui sont en récréation pendant ce temps là et que même parfois, ils y viennent de bon cœur, probablement du fait de la relation privilégiée qui existe à ce moment-là avec l'enseignant et du petit nombre d'élèves (6 maximum).

Autres Informations annoncées :
⇨ Les travaux de réfection du bac à sable vont commencer.
⇨ La réfection des peintures des toilettes sera assurée par les employés communaux et commenceront dès qu'ils seront disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, madame CASTILLON lève la séance à 21 heures 05.

La directrice : **La secrétaire de séance:**
M-C CASTILLON *S GUIMONNEAU*